



Electricité en charge comprise dans du meublé

Par adrien84

Bonjour,

Ce sujet existe mais je n'ai pas trouvé de réponse clair à ma question.

Je loue 3 appartements en meublés et j'ai 3 sous compteur d'electricité.

Je loue donc toutes charges comprises.

Je vois qu'un locataire abuse vraiment car pour une petite surface très bien isolé, il consomme l'équivalent de 100e/mois en KW.

Comment puis-je réguler cela?

Comment annoncer au prochain locataire une estimation juste pour lui et moi?

est-il possible d'ajuster le forfait sur une période hiver/été et cela en fonction des kw consommés? je ne veux pas être perdant et je ne veux pas non plus faire de l'argent sur le forfait estimé.

Merci pour votre accompagnement,

Par janus2

Bonjour,

Pour le bail en cours, vous ne pouvez pas régulariser en fonction des consommations. C'est le principe des charges forfaitaires, le forfait reste identique quelques soient les consommations réelles. Il est juste possible, à chaque échéance du bail et si celui-ci le prévoit, d'indexer le forfait de charge de la même manière que le loyer.